

Mesures nouvelles GN proposées 2016 – 2022 (en M€)										
Mesures nouvelles	Corps	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Observations	Total
Transposition PPCR officiers	Officiers subalternes		0,66	0,77	3,87				Transposition du PPCR aux officiers subalternes (transfert primes/points en 2017 et 2018, puis revalorisation indiciaire en 2019)	5,3
Revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale de police (ISSP)	OG		1,03	1,03	1,03	1,03			Revalorisation de l'ISSP de 2 points sur 2017-2020 (+ 0,5 point par an) pour les officiers de gendarmerie, hors élèves-officiers	4,1
Augmentation de la prime d'officier de police judiciaire (OPJ)	OG	0,14	0,55	0,51	0,28				Augmentation de la prime OPJ de 50 € / mois à 90 € / mois pour les 3 082 officiers habilités OPJ (+ 15 € / mois au 01/10/2016, + 15 € / mois au 01/10/2017 et + 10 € / mois au 01/10/2018)	1,5
Repositionnement de l'encadrement supérieur	Officiers supérieurs		0,19	0,31	0,27	0,31	0,31	0,31	Ancrage des officiers supérieurs dans l'encadrement supérieur de la Fonction publique, augmentation raisonnée du nombre de généraux et de colonels, transformation pour les colonels de l'échelon fonctionnel HEB bis (34 emplois) en un échelon spécial HEB bis numériquement contingenté (120 emplois)	1,7
Création du 5ème échelon du grade de lieutenant-colonel et augmentation du contingent du 1 ^{er} échelon exceptionnel du grade de lieutenant-colonel	Officiers supérieurs		0,28	0,06	0,06				Création d'un 5ème échelon normal pour le grade de lieutenant-colonel (IB 989 / INM 801) et augmentation du contingent de 5 % à 10 % du 1 ^{er} échelon exceptionnel du grade de lieutenant-colonel (IB 1015 / INM 821)	0,4
Attribution du diplôme de qualification militaire de la gendarmerie (DQMG) dès la promotion au grade de lieutenant	OG / OCTAGN		2,60						Renforcement de l'attractivité des postes d'officiers issus du rang en unités de terrain par l'attribution de la prime DQMG dès la promotion au grade de lieutenant	2,6
Revalorisation de l'allocation des missions judiciaires de la gendarmerie (AMJG) pour les personnels affectés en COB et BTA	OG		0,15	0,14					Renforcement de l'attractivité dans les unités territoriales (COB et BTA) par l'augmentation de l'AMJG de 76,22 € / mois à 105 € / mois sur 2 ans	0,3
Entendre aux corps de soutien la prime spéciale	OCTAGN		0,28						Reconnaissance des qualifications détenues par les OCTAGN par l'attribution d'une prime spéciale de 50 € / mois, à l'instar des officiers de gendarmerie (attribution de la prime dès la nomination au premier grade d'officier)	0,3
Evolution réglementaire de l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA)	OG		0,05						Rénovation du dispositif de l'ASA pour l'adapter à l'organisation territoriale actuelle de la gendarmerie et au nouveau schéma de la politique de la ville	0,1
Réforme du dispositif de l'indemnité pour temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires (ITAOPC) en instaurant un régime unique	Officiers	0,47	0,47						Augmentation du temps d'activité de 7 jours en administration centrale et dans les écoles, sans création d'ETP, pour mieux soutenir l'activité des unités opérationnelles (passage du taux 8 au taux 15 de l'ITAOPC pour tous les militaires)	0,9
Total Officiers		0,6	6,3	2,8	5,5	1,3	0,3	0,3		17,2
Transposition PPCR sous-officiers	Sous-officiers		18,44	26,35	36,94	0,51			Transposition du PPCR aux sous-officiers (transfert primes/points en 2017, puis revalorisation indiciaire jusqu'en 2020)	82,2
Revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale de police (ISSP)	SOG		7,44	7,44	7,44	7,44			Revalorisation de l'ISSP de 2 points sur 2017-2020 (+ 0,5 point par an) pour les sous-officiers de gendarmerie, hors élèves-gendarmes	29,8
Augmentation de la prime d'officier de police judiciaire (OPJ)	SOG	1,22	4,87	4,47	2,44				Augmentation de la prime OPJ de 50 € / mois à 90 € / mois pour les 27 077 sous-officiers habilités OPJ (+ 15 € / mois au 01/10/2016, + 15 € / mois au 01/10/2017 et + 10 € / mois au 01/10/2018)	13,0
Avancement semi-automatique au grade d'adjudant à 25 ans de service	SOG		7,76	7,76	7,76	2,90			Révision des conditions de l'avancement du grade de gendarme au grade de maréchal des logis-chef et du grade de maréchal des logis-chef au grade d'adjudant en parité avec la mesure « avancement brigadier » de la PN	26,2
Assimilation du CSTAGN à la catégorie B de la Fonction publique	SO-CSTAGN			2,19					Amélioration de la condition des sous-officiers du CSTAGN par l'assimilation du corps à la catégorie B de la Fonction publique, permettant ainsi de mieux tenir compte du niveau de sélection de ces personnels et des missions qui leur sont confiées	2,2
Revalorisation de l'allocation des missions judiciaires de la gendarmerie (AMJG) pour les personnels affectés en COB et BTA	SOG		5,17	4,74					Renforcement de l'attractivité dans les unités territoriales (COB et BTA) par l'augmentation de l'AMJG de 76,22 € / mois à 105 € / mois sur 2 ans	9,9
Entendre aux corps de soutien la prime spéciale	SO-CSTAGN		2,63						Reconnaissance des qualifications détenues par les sous-officiers du CSTAGN par l'attribution d'une prime spéciale de 50 € / mois, à l'instar des sous-officiers de gendarmerie (attribution de la prime dès la réussite au brevet supérieur de spécialiste)	2,6
Elargissement de l'attribution de la prime de haute technicité (PHT)	Sous-officiers		1,92	1,68	1,56				Valorisation et fidélisation des compétences rares dans le domaine opérationnel et le domaine du soutien par l'augmentation du volume de PHT (2 150 primes supplémentaires sur 3 ans)	5,2
Evolution réglementaire de l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA)	SOG		0,95						Rénovation du dispositif de l'ASA pour l'adapter à l'organisation territoriale actuelle de la gendarmerie et au nouveau schéma de la politique de la ville	1,0
Réforme du dispositif de l'indemnité pour temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires (ITAOPC) en instaurant un régime unique	Sous-officiers	1,44	1,44						Augmentation du temps d'activité de 7 jours en administration centrale et dans les écoles, sans création d'ETP, pour mieux soutenir l'activité des unités opérationnelles (passage du taux 8 au taux 15 de l'ITAOPC pour tous les militaires)	2,9
Total Sous-officiers		2,7	50,6	54,6	56,1	10,9	0,0	0,0		174,9
Revalorisation de l'indemnité spécifique spéciale (ISS) des GAV	GAV		7,16	4,55	4,55				Amélioration de la condition des GAV actuellement rémunérés en deçà du SMIC et disposant d'un statut précaire alors qu'ils participent pleinement aux missions opérationnelles aux côtés des officiers et sous-officiers de gendarmerie (augmentation de l'ISS de 13,7 % à 28 % de la solde de base brute sur 3 ans)	16,3
Réforme du dispositif de l'indemnité pour temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires (ITAOPC) en instaurant un régime unique	GAV	0,24	0,24						Augmentation du temps d'activité de 7 jours en administration centrale et dans les écoles, sans création d'ETP, pour mieux soutenir l'activité des unités opérationnelles (passage du taux 8 au taux 15 de l'ITAOPC pour tous les militaires)	0,5
Total Gendarmes adjoints volontaires		0,2	7,4	4,5	4,5	0,0	0,0	0,0		16,7
Revalorisation de l'ISSP des réservistes	ESR		0,11	0,11	0,11	0,11			Revalorisation de l'ISSP de 2 points sur 2017-2020 (+ 0,5 point par an) pour les réservistes	0,4
Total Réservistes		0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0		0,4
Attribution de l'indemnité de fonction et de responsabilités (IFR) aux adjoints des unités opérationnelles	Officiers et sous-officiers		2,30						Elargissement du périmètre de l'IFR aux emplois de commandants en second (ou assimilés) et aux titulaires de commandement non retenus dans le projet initial de l'IFR (1 500 emplois d'officiers et sous-officiers)	2,3
Augmentation de l'allocation journalière d'alimentation des gendarmes mobiles (hors titre 2)	Officiers et sous-officiers		1,00						Alignement du montant de l'allocation journalière d'alimentation des GM sur celui des CRS (6,81 € / jour) à compter du 01/01/2017 (hors titre 2)	1,0
Total mesures nouvelles		3,5	67,7	62,1	66,3	12,3	0,3	0,3		212,6
Revalorisation point d'indice FP (pour mémoire)		10,1	28,7	1,7					+ 0,6 % au 01/07/2016 et + 0,6 % au 01/02/2017	40,5